



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2023-199 POUR DÉTERMINER LE TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$.

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2023, ses membres ont adopté le Règlement n° 2023-199 pour déterminer le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$;

QUE ce règlement a pour objet de déterminer un taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être obtenu moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 20^{ième} jour du mois de décembre 2023.

André Martel

Signé avec ConsignO Cloud (20/12/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



André Martel
Greffier-trésorier